

JUILLET
2004

Magazine

L'actualité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne **N°6**



La distribution de sacs réutilisables pour remplacer les sacs en plastique, contribue à prévenir la production de déchets (voir notre article en p. 4/5).

Déchets ménagers : la prévention s'impose !

Réduire les quantités de déchets ménagers produits est une tâche à laquelle chacun doit s'atteler. En tant qu'acteur local majeur, le SYCTOM entend jouer un rôle de premier plan pour y contribuer.

Les quantités de déchets ménagers ne cessent d'augmenter en France. Face à cette surabondance, de nouvelles solutions s'imposent telle la prévention, définie comme "toute action visant à réduire la quantité de déchets en amont de leur production, ou à en faciliter la gestion" : diminution ou suppression des emballages, amélioration du caractère valorisable du déchet, réduction de sa nocivité, etc. Une notion plus large que la réduction à la source, puisqu'elle inclut la possibilité de réemployer ou de recycler le déchet potentiel au moment de sa conception, de sa production ou de sa distribution. Il s'agit bien

à la fois d'éviter des flux de déchets, ou de détourner ces flux du traitement.

> La légitimité du SYCTOM

Le SYCTOM a une double légitimité pour s'emparer de ce sujet. Tout d'abord, il faut rappeler que le syndicat traite environ 10 % des déchets ménagers produits en France, et que toute variation de ce flux a une conséquence directe sur les capacités qu'il doit mettre en œuvre pour les traiter, et donc sur ses investissements. En deuxième lieu, le SYCTOM assume une responsabilité qui lui est déléguée (directement ou *via* des syndicats primaires) par les communes, c'est-à-dire, par les citoyens eux-mêmes et leurs élus.

Suite page 4

► sommaire

p. 1 À LA UNE

La prévention des déchets à traiter

p. 2-3 ACTUALITÉS

Isséane: respect des étapes du chantier
Centre de tri de Paris XV^e: c'est parti!
Nanterre: des essais concluants

p. 4-5 ENSEMBLE

La prévention des déchets à traiter
(suite de la une)

p. 6 INNOVATIONS

Le centre de Saint-Denis réorganise
sa gestion des encombrants

p. 6 COMPÉTENCES

Grand Prix de l'Environnement
au salon de la Nouvelle Ville

p. 7 DÉCOUVERTE

Nouvelle "épure" des fumées
au centre d'Ivry-Paris XIII

p. 6-7

QUESTIONS/RÉPONSES

p. 8 AGENDA

p. 8 L'INTERVIEW

François Dagnaud, président du SYCTOM



Un auto-pont équipé d'un mur antibruit et antipoussières, permettra d'évacuer les terrassements par voie fluviale et d'acheminer les gros équipements du centre.



AVANCEMENT

Isséane : le calendrier est respecté

Débuté l'été dernier, le chantier d'Isséane progresse normalement. La phase des fondations profondes s'achève et les travaux de terrassements commencent.



Parois moulées : 6 000 tonnes d'armatures assemblées et vérifiées sur place.

D'importantes étapes de la construction d'Isséane ont été franchies au premier semestre. La première est l'achèvement de l'enceinte périphérique souterraine, constituée de

258 panneaux (parois moulées) descendant à une profondeur de 16 à 50 mètres. Cette phase a été complétée par des injections destinées à renforcer l'étanchéité des parties inférieures. D'autres seront réalisées jusqu'à la fin juillet, pour colmater une faille naturelle du terrain. Parallèlement, les entreprises ont achevé à la fin mai la réalisation de 359 poteaux et piliers sur lesquels s'appuieront les planchers de l'ouvrage.

> Mise en service d'un auto-pont

Pour les travaux de terrassement, le SYCTOM a installé un auto-pont franchissant la chaussée du quai du Président Roosevelt et reliant le

chantier à la Seine. 500 000 m³ de terre seront évacués par voie fluviale, évitant ainsi la circulation de 50 000 camions gros porteurs. Cet ouvrage provisoire restera en place jusqu'en mars 2006, et servira également à acheminer par la Seine les équipements de gros gabarit composant le process d'Isséane. Enfin, la dépollution du site a été engagée en avril et doit se poursuivre par phases jusqu'en octobre. Les terres extraites sont acheminées pour traitement en centres agréés.

> Transparence

Dans le respect de la charte de Qualité Environnementale, le chantier est mené dans la concertation et la transparence. Les citoyens peuvent venir s'informer directement sur place grâce à l'Espace information aménagé aux abords du chantier (chaque mercredi de 11 h 00 à 18 h 30) et sur le site Internet dédié au projet (www.syctom-isseane.com). Des visites commentées aux abords du chantier peuvent être organisées pour les groupes, sur rendez-vous.

Pour tout renseignement, merci de contacter la MILIDIS au 01 58 88 31 51.

LANCEMENT

Centre de tri dans le XV^e arrondissement : c'est parti !

Le comité du SYCTOM vient de lancer la mise en chantier du premier centre de tri parisien.

Le centre de Paris XV^e, situé près de l'Héliport, sera le premier (sur quatre centres prévus par la Municipalité) installé dans la Capitale, concrétisant ainsi la volonté de la ville de se doter *intra-muros* de ce type d'équipements.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la conception architecturale et technique du centre est lancé, avec un jury présidé par François Dagnaud et composé notamment d'élus du SYCTOM, de René Galy-Dejean, maire du XV^e arrondissement, d'Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris, de Jean-Pierre Caffet, adjoint au maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture, d'Yves Contassot, adjoint au maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces Verts et du Traitement des Déchets.

> Répondre à une demande croissante

Les collectes sélectives se développant, le SYCTOM multiplie ses équipements de tri et les répartit sur son territoire, sur proposition des communes. À l'image des centres de Nanterre et du futur centre de Sevran, Paris XV^e sera conçu dans le même esprit de haute qualité environnementale, architecturale et d'innovation, notamment en termes de mécanisation des chaînes et d'ergonomie des postes de travail. Les travaux devraient commencer dans le courant du second trimestre 2006 pour une mise en service fin 2007.

Repères

2,625 Mt

En 2003, le gisement total de déchets ménagers produits par les 89 communes du SYCTOM de l'Agglomération parisienne a représenté une quantité de 2,625 millions de tonnes. Sur ce tonnage global, 2,417 millions de tonnes ont été traitées par le SYCTOM.

23,02 %

C'est le pourcentage d'augmentation des tonnages issus de la collecte sélective (129 280 tonnes). Les collectes traditionnelles culminent avec 2,05 millions de tonnes, alors que les encombrants sont stables à 173 667 tonnes et que les apports en déchetteries s'établissent à 52 182 tonnes.

“ Les politiques de réduction à la source des déchets seront à l'honneur dans les prochaines années (voir notre dossier en pages 4/5), mais leur mise en place sera délicate. À l'horizon 2010, il est donc encore prévu de traiter dans les différents sites du SYCTOM environ 2,59 millions de tonnes de déchets. ”

COLLECTE SÉLECTIVE

Nanterre : des essais concluants

Le centre de tri de Nanterre entre en service. Les engagements sont tenus et le centre a été livré à GENERIS, l'exploitant, à la date prévue.

Nanterre peut être considéré comme un centre pilote puisque la mécanisation des chaînes a été modernisée et l'ergonomie des postes de travail, considérablement

améliorée. Ces installations novatrices vont permettre une nette amélioration du tri des matières à recycler dont le tonnage augmente toujours. Les équipements ont été testés en charge et les premiers résultats sont très concluants. La mise en service permettra au cours du mois de juillet une montée en régime des capacités de traitement.

Process du tri à Nanterre

Les déchets arrivent sur le site de Nanterre dans les camions de collecte sélective.

Ils sont temporairement stockés, avant d'être déversés progressivement par un chargeur sur les tapis d'alimentation des lignes de tri.

Tri mécanisé



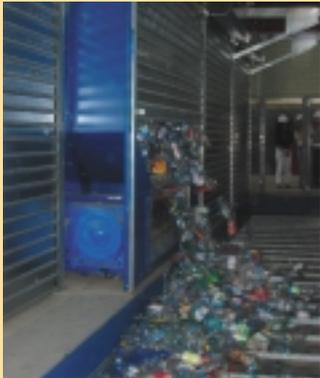
▲ Sur les chaînes, des séparateurs à disques assurent un tri mécanisé dont les performances placent le centre de Nanterre parmi les plus modernes et efficaces.

Tri manuel



▲ Après le tri mécanisé, un tri manuel affiné est réalisé par un personnel dont le confort de travail a été amélioré par des équipements à l'ergonomie étudiée.

Réacheminement des déchets triés



▲ Les réservoirs de réception des déchets triés par catégorie sont ensuite vidés et leur contenu est acheminé mécaniquement vers la fin de chaîne.

Conditionnement



▲ Arrivés en zone de conditionnement (ici la presse mécanique compacte une balle de papier), ils seront ensuite acheminés vers les entreprises de recyclage.

Création d'une commission consultative des Services publics locaux

C'est en décembre 2003, que le SYCTOM a décidé de créer la commission consultative des Services publics locaux, conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui prévoit, notamment, la participation des habitants à la vie locale et énonce les droits des élus au sein des assemblées locales. Ce comité sera composé de 11 membres : pour le SYCTOM, le président et 5 titulaires de la CAO* et 5 représentants d'associations locales :

Amorce (association des collectivités locales territoriales et des professionnels pour une gestion locale des déchets), **Île-de-France Environnement** regroupant des associations des CLIS d'Ivry et d'Issy, **UFC Que Choisir Île-de-France, Objectif 21** et **Consommation logement et Cadre de Vie.**

*CAO : Commission d'Appels d'Offres.



Journée portes ouvertes au centre de Saint-Ouen le 19 juin

Le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen a une nouvelle fois ouvert ses portes à un public venu en nombre. Guidé par les techniciens du groupe TIRU, le public a pu découvrir le fonctionnement du centre et le parcours suivi par les déchets en cours de traitement.

Le SYCTOM au salon du Monde urbain

Du 2 au 5 mai dernier, s'est tenu au Palais des Congrès de Paris, le salon du Monde urbain, regroupant des élus locaux de tous pays venus découvrir les dernières technologies en termes de biens et de services aux collectivités locales. L'occasion pour le SYCTOM de présenter ses réalisations, et d'échanger points de vue et informations avec des représentants internationaux.

contacts

- **AMORCE** - www.amorce.asso.fr
- **CONSUMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE** - www.place-publique.fr
- **ÎLE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT** www.ile-de-france.environnement.gouv.fr
- **OBJECTIF 21** - www.planetecologie.org
- **UFC QUE CHOISIR ÎLE-DE-FRANCE** www.ufcquechoisir-iledefrance.org

MULTIMÉDIA

De nombreux sites Internet sont aujourd'hui consacrés aux problèmes du recyclage et de la valorisation des déchets. À chaque parution de SYCTOM Magazine, nous vous indiquerons ceux qui font l'actualité.



www.incineration.org
Site d'information destiné au public et aux professionnels de la valorisation des déchets.



Chiffres clés, actualité commentée, renseignements pratiques... régulièrement mis à jour, ce site bénéficie de sources sûres.



Pour communiquer commentaires, interrogations, informations, contactez Patrick Boisseau au 014076 38 60.

Suite de la page 1



→ Déchets ménagers : la prévention s'impose!

Une politique de prévention peut se mettre en place à trois niveaux : l'industrie, la consommation et le réemploi. Le SYCTOM n'a pas vocation à se concentrer sur le volet industriel, où des progrès ont été accomplis avec l'arrivée d'écoproduits. En revanche, le SYCTOM et ses adhérents peuvent agir en menant des actions de sensibilisation des citoyens/consommateurs, de réduction à la source et d'encouragement au réemploi.

> Une volonté d'agir

Innovant dans ce secteur, le SYCTOM a choisi d'orienter sa réflexion autour de deux axes majeurs : la mise en place d'une dynamique de prévention sur son propre territoire, et des actions préventives directes dans le domaine de la consommation et

du réemploi. Par souci d'efficacité, chaque mesure engagée fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation, notamment sur l'impact des opérations de sensibilisation. Le SYCTOM est bien placé pour susciter, recenser et diffuser les bonnes pratiques sur son territoire – participation au congrès "Zéro déchet dans le monde", opération "Fête des marchés" (voir articles ci-contre) – soit directement auprès des citoyens, soit, plus collectivement, auprès des communes adhérentes. En outre, le SYCTOM entend mettre en œuvre ses propres projets concernant la consommation et le réemploi. Il s'engage ainsi concrètement dans une politique de diminution durable du (coûteux) tonnage de déchets à traiter par la collectivité. Des axes de réflexions, formalisés par un plan de prévention des déchets et discutés par les élus du SYCTOM en juin, seront réexaminés courant septembre. (Voir les 5 axes majeurs en p. 5).

INSTITUTIONNEL Congrès "Zéro déchet": le SYCTOM partenaire

"Les politiques Zéro déchet dans le monde, utopie ou réalité"? Ce titre un peu provocateur est celui du congrès international organisé à Paris les 13 et 14 mai derniers par l'association Décentralisation & Initiatives Locales, avec le soutien du SYCTOM, pour favoriser le débat public sur le sujet.

> Cette réunion a permis la confrontation de points de vue

très divers, apportés par des acteurs du secteur, qu'ils soient Français (élus, universitaires, consultants, industriels, etc.) ou étrangers (Australie, Canada, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande, Philippines, États-Unis). Au final, s'il n'est pas de solution miracle, si aucune idée globale n'est transposable, de nombreuses initiatives ponctuelles sont intéressantes et pourraient être reprises.

Prévenir, pour limiter la quantité des déchets



⊕ Actions

INSTITUTIONNEL

Participer à la politique de prévention des déchets implique de mettre en œuvre des comportements ayant valeur d'exemple. Le SYCTOM s'engage donc à diminuer sa propre production de déchets,

dans 5 domaines d'action: la réduction de sa consommation de papier, le réemploi des cartouches d'imprimantes, la diminution des achats de vaisselle jetable, le recours à des

écoproduits, et la collecte séparée des piles. De plus, des chartes d'objectifs seront proposées par le SYCTOM à ses 89 communes adhérentes, pour aller dans le même sens.

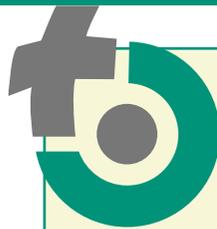
bloc-notes



PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Retrouvez toutes les informations utiles et des conseils pratiques sur les sites de l'ADEME www.ademe.fr et du ministère de l'Écologie et du Développement Durable www.ecologie.gouv.fr





Plan de prévention pour agir efficacement et durablement

Pour concrétiser ses grandes orientations en matière de prévention des déchets à traiter, le SYCTOM élabore un plan d'action. Les communes et collectivités adhérentes en seront des partenaires de premier ordre. Présenté au Comité de juin, ce plan d'actions sera débattu lors du Comité de septembre et les actions précises arrêtées lors du débat d'orientation budgétaire, en octobre prochain.

Les cinq axes majeurs

1 SENSIBILISER
les publics à la prévention et à la réduction à la source

Recenser et diffuser les bonnes pratiques, impulser et soutenir les projets des communes, développer les partenariats avec les associations de consommateurs, etc.

2 AGIR
sur la consommation par la prévention et la substitution

Substituer les sacs réutilisables aux sacs plastiques, notamment en partenariat avec la grande distribution, promouvoir l'eau du robinet, soutenir l'opération "Stop Pub", etc.

3 PROMOUVOIR
la réutilisation et le détournement

Inciter les communes à engager des projets de prévention, à implanter des déchetteries, à développer ressourceries/recycleries, réaliser un guide de la réutilisation, etc.

4 ÉVALUER
les actions et soutenir la recherche

Évaluer les mesures de prévention, développer des partenariats avec des laboratoires de recherche universitaires et les grandes écoles, etc.

5 ORGANISER
le suivi des actions

Former les élus et agents du SYCTOM et des communes adhérentes, définir des objectifs quantifiés et mettre en place des indicateurs de suivi, etc.

COMMUNE / CITOYEN Mobiliser le citoyen pour impliquer le consommateur

> Les sacs plastiques, aussi appelés sacs de caisse, font l'objet d'une consommation grandissante dans la vie courante. Après un usage souvent unique, ils sont ensuite jetés et mélangés avec les ordures ménagères. En moyenne, le SYCTOM en traite 9 000 tonnes chaque année, dont un millier dans la collecte sélective.

> Il faut savoir que le traitement des sacs plastiques est malaisé, car ils sont difficiles à capter en raison de leur légèreté, ils sont souvent souillés par d'autres déchets, leur recyclage est très coûteux et enfin leur incinération, en mélange avec

les déchets ménagers, est source de pollution. En réaction, le SYCTOM et la Ville de Paris ont organisé une opération importante dans le cadre de la Fête des marchés, du 5 au 13 juin dernier. À cette occasion, 200 000 sacs en coton ont été distribués aux commerçants sur les marchés parisiens, en substitution des sacs en plastique habituellement utilisés. Ce type d'action citoyenne menée également à Vélizy-Villacoublay (distribution de sacs de pré-collecte) ou à Gennevilliers (distribution de cabas sur les marchés) incite déjà les consommateurs à changer leurs habitudes.

COMMUNE

Les actions de prévention pouvant être mises en œuvre par les communes pour prévenir les déchets sont nombreuses, et certaines sont d'ailleurs déjà en place sur le territoire du SYCTOM, comme le compostage

individuel. D'autres actions peuvent être développées pour la diminution des déchets issus de l'activité des communes (papier, consommables, etc.). C'est également le cas de pratiques liées à la responsabilité de la commune dans la collecte

des déchets ménagers : facturation de l'élimination des déchets au prorata du volume jeté. Enfin, les communes ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation des citoyens aux attitudes les plus économes à tenir.

CITOYEN

La sensibilisation des citoyens/consommateurs à la prévention et à la réduction des déchets est un puissant levier pour la réduction des flux à traiter. Le SYCTOM va donc engager une démarche de sensibilisation et

d'information sur les bonnes pratiques dans ce domaine : choix de produits limitant les suremballages, éco-recharges, utilisation de cabas à la place des sacs plastique, préférence pour les produits aisément recyclables, etc. Même le

fait de boire de l'eau du robinet (il s'agit d'eau de source dans de nombreux endroits en Île-de-France) permet de réduire la production de déchets, puisqu'il ne nécessite pas l'emploi d'une bouteille en plastique.

OPTIMISATION

Le centre de Saint-Denis réorganise sa gestion des encombrants

La gestion des encombrants fait actuellement l'objet, au SYCTOM, d'un travail d'amélioration selon deux axes : optimisation de la valorisation, et amélioration du dispositif logistique avec, notamment, un recours accru aux modes de transport alternatifs à la route. Son centre de tri des objets encombrants de Saint-Denis, d'une capacité de 60 000 tonnes par an, est le premier à en bénéficier. Il va devenir une plate-forme de transfert fluvial des objets encombrants, ceux-ci étant dirigés vers des centres de tri privés, avec pour objectif de multiplier par cinq le taux de valorisation. L'utilisation de la voie fluviale pour les transferts d'encombrants et l'évacuation des refus de tri permettra par ailleurs d'éviter la circulation de 6 000 camions gros porteurs par an. Les marchés correspondants ont été lancés en avril, et des études ont été engagées au comité de juin pour lancer sa modernisation en concertation étroite avec PLAINE COMMUNE et les villes de Saint-Denis et de l'Île-Saint-Denis.



Les collectivités lauréates du Grand Prix de l'Environnement, catégorie Économie des ressources - collecte et traitement des déchets



- ① Gaston Garino, adjoint au maire de Puteaux, délégué à l'environnement.
- ② Philippe Laurent, maire de Sceaux.

augmentation de la contenance des bacs pour diminuer le nombre de tournées, mise en place de solutions spécifiques en fonction de la topographie, amélioration de la collecte des déchets de marché à la suite de la rénovation de la Halle.

La ville de Puteaux, quant à elle, a signé une convention avec l'entreprise Isocel pour récupérer les toners et les cartouches d'imprimantes en mairie. En contrepartie, Isocel reverse à l'association "SOS Mucoviscidose", une certaine somme d'argent. La ville a également décidé de valoriser les déchets verts des particuliers et de la commune, sous forme de compost. Enfin, elle projette de s'engager dans la collecte sélective des papiers de bureau et cartons à partir de septembre 2004.

Les mentions spéciales

- ③ Pour le SEAPFA, Jean-Yves Souben, adjoint au maire du Blanc-Mesnil reçoit la mention.
- ④ Pour Villemomble, Pierre-Etienne Mage, adjoint au maire, délégué à la propreté urbaine.



SALON DE LA NOUVELLE VILLE

Quatre collectivités du SYCTOM primées au Grand Prix de l'Environnement

Le 8^e Grand Prix de l'Environnement des villes d'Île-de-France a été remis, le 6 avril 2004 au parc floral de Paris dans le cadre du salon de la Nouvelle Ville organisé par l'association des maires d'Île-de-France. Ce prix récompense chaque année les collectivités locales ayant mené des actions remarquables en matière d'environnement : "Urbanisme et développement durable", "Gestion de l'ambiance et prévention des nuisances",

"Économie des ressources - Économies d'énergie", etc.

> Deux villes *ex aequo*

Les villes de Puteaux et Sceaux (Hauts-de-Seine) ont remporté *ex aequo* le prix "Économie des ressources - Collecte et traitement des déchets", remis par François Dagnaud, président du SYCTOM et membre du comité de parrainage. **La ville de Sceaux** a été récompensée pour son action en faveur de l'optimisation des collectes sélectives :

> Mentions spéciales

Dans la même catégorie, une mention spéciale a été attribuée à Villemomble et au SEAPFA (Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement de la Plaine de France et de l'Aulnoye), pour leurs initiatives en matière de développement du compostage et d'amélioration des collectes sélectives.

Questions Réponses

Vos questions nous intéressent.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail : www.syctom@syctom-paris.fr.

Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du magazine du SYCTOM

❓ **Qui peut accéder à la déchetterie du 21, Quai d'Issy (Paris XV^e) ?**

❗ Le Conseil de Paris du 5 avril 2004, sur proposition d'Yves Contassot, adjoint au maire chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets, et de Pierre Mansat, adjoint au maire chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France, a décidé de permettre aux habitants de **Boulogne-Billancourt**

mais aussi de Sèvres, d'accéder à sa déchetterie située quai d'Issy. Cette même déchetterie était déjà ouverte aux Parisiens et aux Isséens. Elle est située dans le XV^e arrondissement de Paris, sous l'échangeur "quai d'Issy" du boulevard périphérique (voie AD15 - Métro : place Balard ou RER bd Victor).

La déchetterie est ouverte tous les jours de 9 h 30 à 19 h 00, sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai. Tél. : 01 45 57 27 35.



ENGAGEMENT

Nouvelle "épuration" des fumées au centre d'Ivry-Paris XIII

Le centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII poursuit ses travaux d'amélioration du traitement des fumées. Une charte de Qualité environnementale sera prochainement signée avec la ville d'Ivry-sur-Seine.

Les travaux d'amélioration du traitement des fumées ont débuté en janvier 2004 sur le site de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII. Cette opération permet d'améliorer encore la qualité des rejets atmosphériques et de se conformer aux nouvelles normes européennes de rejets applicables au 28 décembre 2005. Les émissions d'oxydes d'azote, par exemple, seront largement inférieures à la norme, puisque l'usine atteindra la performance de 70 mg/Nm³ au lieu des 200 mg/Nm³ fixés.

> Un dispositif de pointe

Ces nouveaux équipements comprennent un électrofiltre supplémentaire pour la captation des poussières, un réacteur catalytique pour l'élimination des oxydes d'azote, des dioxines et des furannes, et enfin un laveur basique pour la neutralisation des oxydes de soufre et la captation complémentaire des métaux lourds. Ces traitements additionnels permettront, par ailleurs, de réduire notablement la consommation en électricité de l'épuration, et de supprimer toute consommation d'eau pour le lavage des fumées dont les analyseurs seront modifiés, afin de permettre un contrôle en continu des seuils et paramètres de leurs émissions.

Il s'agit pour le SYCTOM d'un important investissement, d'un montant total de plus de 40 millions d'euros hors taxes. Les travaux doivent s'achever en décembre 2005, période pendant laquelle l'usine continuera son exploitation normalement.

> Charte de Qualité

Comme c'est le cas pour les travaux d'amélioration du traitement des fumées du site de Saint-Ouen (voir SYCTOM MAGAZINE n° 5), une charte de Qualité environnementale sera signée avec la commune d'Ivry-sur-Seine à la rentrée.

Elle couvrira à la fois la période des travaux et l'exploitation à partir de la fin 2005. Elle engage aussi bien le SYCTOM que l'exploitant, TIRU, sur des objectifs généraux d'optimisation du bilan environnemental du site. Le chantier lui-même est soumis à des normes précises en matière de nuisances pour les riverains (bruit, poussière, propreté, etc.). Celles-ci seront appliquées jusqu'à l'achèvement des travaux.

Le suivi de l'exploitation sera ensuite possible grâce à un effort supplémentaire de diffusion d'une information claire et pertinente vers la commune, les riverains et les associations.



Montage de la charpente de l'électrofiltre complémentaire de la ligne 1 (en aval de l'électrofiltre existant).



Modification du parc à mâchefers



Modification de la structure des tours des laveurs existants.

❓ Les déchets ménagers, source d'énergie renouvelable ?

❗ S'ils font l'objet d'une valorisation énergétique, le projet de loi d'orientation sur les énergies renouvelables identifie les déchets incinérés comme une source "d'énergie renouvelable thermique", au même titre que la biomasse, les biogaz, le solaire thermique et la géothermie. Dans ce projet, l'État entend accorder une place

particulière à l'énergie renouvelable thermique, car elle a "l'avantage de se substituer aux énergies fossiles et permet donc de réduire les gaz à effet de serre". L'objectif est de permettre d'ici à 2015 une augmentation de 50 % de la production de chaleur d'origine renouvelable. L'État la soutiendrait notamment via des aides financières de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui, dans le domaine de la diffusion des énergies

renouvelables, devraient être orientées en priorité vers celles qui sont productrices de chaleur, avec une action en faveur du développement des réseaux de chauffage urbains.

3^e biennale de l'Environnement pour un développement durable

La troisième édition de la biennale de l'Environnement de Seine-Saint-Denis, se déroulera au parc départemental de la Bergère à Bobigny (93) du 23 au 26 septembre 2004. Quatre jours "d'échanges, de convivialité et de fête" dédiés à tous les écocitoyens décidés à agir dans le cadre du développement durable de la planète. Le SYCTOM tiendra un stand, conjointement avec le SITOM 93 et l'ORDIF. Renseignements : www.seine-saint-denis.fr

Colloque du SYELOM le 13 octobre 2004

Ce premier colloque du SYELOM présentera les activités du syndicat et portera essentiellement sur les thèmes de la collecte sélective et de la valorisation matière sous toutes ses formes. Le SYCTOM participera au débat Renseignements : 01 40 88 89 92/89 93

Assises des déchets de la Ville de Paris

Tous les acteurs de la prévention des déchets seront là pour présenter leurs différents moyens d'action et sensibiliser le public afin qu'il comprenne que son rôle au quotidien est essentiel pour réduire la production de déchets ménagers. Le SYCTOM sera bien sûr présent et tiendra un stand ouvert à tous. Place de l'Hôtel de Ville, du 11 au 16 octobre 2004.

Vous organisez...

...des journées portes ouvertes, des salons, des conventions ou tout autre événement lié au traitement des déchets ménagers. Faites-nous part des dates, lieux et détails de ces opérations et nous les publierons dans ce magazine. Contact : Cécile Hourcade, tél. : 01 40 13 17 06 e-mail : cecilejean@syctom-paris.fr.



François Dagnaud - Président du SYCTOM

“ Redessiner les territoires dans une logique de bassin versant de proximité. ”

Maîtriser les coûts de traitement : un enjeu stratégique

Maîtriser la dépense publique est un enjeu capital. Quel est le contexte au SYCTOM ?

L'augmentation encore continue des tonnages de déchets ménagers à traiter rend nécessaire le renforcement et la diversification des capacités de traitement, mais aussi l'amélioration de nos équipements, d'où des investissements considérables. Toutefois, j'ai pris avec le Comité un engagement fort : plafonner l'augmentation de la redevance versée par les communes adhérentes à 6 % par an maximum, tout en préservant la qualité du service public qu'assure le SYCTOM.

Comment le SYCTOM maîtrise-t-il ses coûts ?

Avant tout, nous cherchons à optimiser le traitement des déchets. Ainsi, en améliorant les taux de valorisation des différentes filières, nous percevons des recettes supplémentaires qui compensent les dépenses d'exploitation et nous

réduisons le taux de mise en décharge, très onéreux et insatisfaisant pour l'environnement. L'optimisation des coûts de traitement tient aussi à des facteurs extérieurs, comme le renouvellement de l'agrément Éco Emballages. Plus il sera favorable, plus les coûts de la valorisation matière seront réduits.

Nous devons donc utiliser de façon optimale les équipements existants et pas seulement ceux du SYCTOM ! La réflexion sur des coopérations intersyndicales durables, impulsée par le SYCTOM aux côtés de l'ORDIF, permettrait de redessiner les territoires dans une logique de bassin versant de proximité plutôt que selon des logiques strictement administratives. Le futur schéma régional d'élimination des déchets ménagers devrait s'inscrire dans cette démarche où nous avons tous à gagner. Par ailleurs, nous avons décidé de nous engager dans la "prévention des déchets", dont la réduction à la source est un

aspect, mais pas le seul : puisque traiter les déchets est coûteux, nous entendons peser sur les quantités générées. Enfin, l'État semble vouloir nous ouvrir quelques possibilités : le projet de loi sur les énergies renouvelables nous laisse espérer des recettes supplémentaires tirées de la production d'énergie à partir des déchets, comme une aide au développement des réseaux de chauffage urbain alimentés par l'incinération des déchets.

Les adhérents du SYCTOM sont-ils mobilisés ?

Oui, car c'est un enjeu stratégique primordial. Il justifie d'ailleurs la nouvelle composition du Comité qui sera installé en septembre. Avec plus de représentants des communes, la décision sera encore plus partagée et la mobilisation plus forte encore. Pour mieux relever les défis environnementaux et financiers.

Contacts ⊕

MILIDIS Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux
Aux portes de Paris, quai Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 58 88 31 51 - Fax : 01 58 88 31 72.

MILIDIV Mission locale d'information des déchets d'Ivry-sur-Seine
43, rue Bruneseau - 75013 Paris
Tél. : 01 40 13 17 29 - Fax : 01 42 33 40 47.

MILIDOR Mission locale d'information des déchets de Saint-Ouen et Romainville
35, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 40 - Fax : 01 42 33 40 47.

SYELOM Syndicat intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères
96, avenue Achille Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 40 88 89 93 - Fax : 01 40 89 09 73.

SITOM 93 Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis
8, rue Albert-Einstein - BP 73 - 93240 Stains
Tél. : 01 48 29 09 81 - Fax : 01 48 29 08 18.

